



## [Le département a sa carte agricole précise au 1/250.000ème](#)

La carte des sols du département, région naturelle par région naturelle, et en globalité, au 1/250.000e réalisée par la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et labellisée «*qualité optimale inventaire, gestion et conservation des sols*» a été officiellement présentée à la Maison de l'agriculture par Guy Vasseur, président, et Cédric Berger, technicien chargé de cette mission d'inventaire.

Les premiers relevés ont été effectués en relation avec l'INRA de Châteauroux dans la vallée du Cher, avant de se poursuivre dans le Perche, la Gâtine nord tourangelle et une partie de la Beauce. Cette carte permet, notamment, de mieux connaître tout ce que la terre renferme et qui, à l'œil nu, est imperceptible. La révision des zones agricoles défavorisées simples dans le cadre de la PAC a accompagné cette technique basée sur une centaine de critères qui scannent la composition des

différentes couches du sol, en y alliant des informations sur le climat, le relief, l'hydrologie.

Le visuel développera plusieurs possibilités aidant à l'approche d'une culture, d'une irrigation, d'un travail de la terre, d'une politique environnementale et pourra même aider une collectivité locale à prendre des décisions précises quant à l'implantation d'un cimetière, par exemple, ou de l'aménagement d'une nouvelle voie.

Si un labour agricole traditionnel creuse le sol à 25 cm environ, l'épaisseur testée peut atteindre un mètre pour qu'un pédologue puisse travailler dans de bonnes conditions. La valeur des terres peut être estimée à sa juste valeur grâce à ce nouvel outil de travail qui pourra être consulté par les non-agricoles également car bon nombre de professionnels pourront se baser sur les données de ces cartes pour leurs études. Guy Vasseur cite en exemple ce qui pourrait être étudié pour une éventuelle deuxième sortie d'autoroute à Blois...

Si la carte juge que les terres à exproprier, éventuellement pour cette création, sont d'une haute valeur agricole, il faudra peut-être aller voir plus loin avant de prendre toute décision qui pourrait entraîner des frais bien plus importants que les prévisionnels envisagés sur le papier. Ce sera une forme de juge de paix à ne pas négliger.

L'opération qui doit se poursuivre sur toutes les régions naturelles du département a été présentée aux responsables des diverses sections de la Chambre d'agriculture au cours d'une fructueuse séance de travail.

*Richard MULSANS*